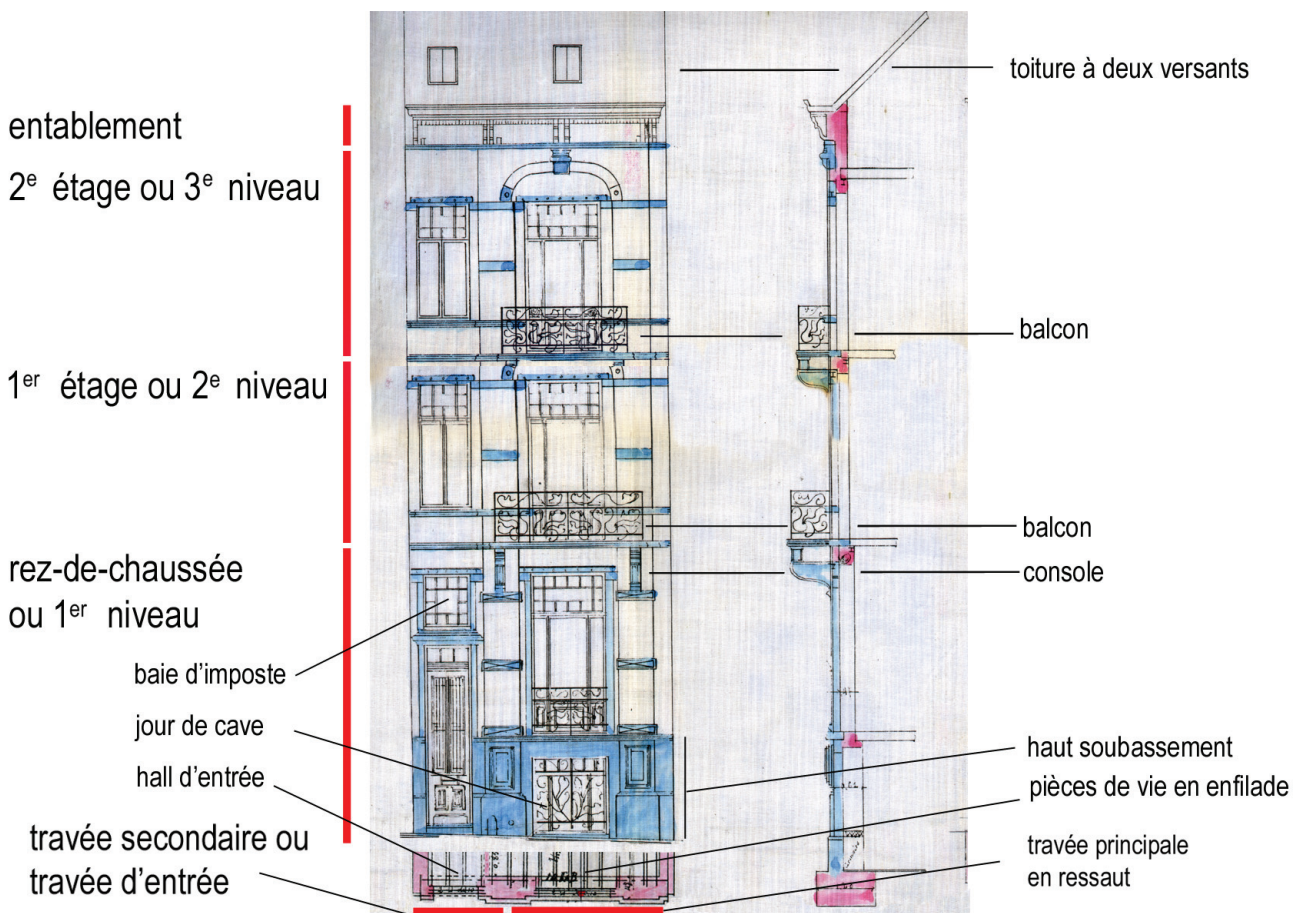


Les maisons mitoyennes de composition asymétrique

À partir de 1890 environ, la maison mitoyenne bruxelloise connaît un changement drastique dans ses proportions, qui la marquera jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. La façade se fait désormais **plus verticale** et s'organise généralement en **deux travées inégales sur trois niveaux**. Le plan demeure pratiquement le même que celui de la maison à façade de **composition symétrique**, chère à la génération précédente. Par contre, l'élévation reflète le plan intérieur de l'habitation. La **travée principale** éclaire de ses larges baies les **pièces de vie**, disposées en enfilade. Derrière la **travée secondaire**, plus étroite et percée de la porte d'entrée, se trouve l'espace destiné aux circulations – **hall et cage d'escalier**.



Avenue Jef Lambeaux 29,
Saint-Gilles, ACSG/Urb. 159 (1908).

La **travée principale**, souvent traitée en **ressaut**, s'anime aux étages d'un ou de deux **balcons**, souvent de dimension dégressive et soutenus par deux imposantes **consoles** en pierre bleue. Par ailleurs, le **développement du soubassement** en pierre bleue contribue également à la modification des proportions de la façade. Celui-ci s'impose de plus en plus comme un niveau en soi, à demi enterré : celui des cuisines caves ou des caves hautes. Par conséquent, le sol du rez-de-chaussée est surélevé ; dans le hall d'entrée, une volée de marches rachète la différence de hauteur avec le trottoir. Le haut du soubassement arrive désormais à mi-hauteur de la porte. Celle-ci, pour culminer à la même hauteur que la fenêtre du rez-de-chaussée, est souvent sommée d'une **haute baie d'imposte** ou d'une **fenêtre en dessus de porte**.

La **toiture**, qui demeure ordinairement à **deux versants** revêtus de tuiles, se peuple de **lucarnes** en tous genres, parfois de grandes dimensions, certaines passant l'entablement.

© Ministère de la Région de
Bruxelles-Capitale, 2008
Direction des Monuments
et des Sites,
CCN - Rue du Progrès, 80
1035 Bruxelles

